



Abondan de poste et fiche de paie negative

Par **slmr**, le **27/10/2010** à **18:04**

Bonjour,
Je viens d'être licenciée après un abandon de poste et entre temps j'ai reçu deux fiches de paie négatives. J'ai aussi reçu un courrier me demandant de venir récupérer mon chèque et mon solde de tout compte. J'aimerais s'il vous plait savoir ce qu'impliquent ces deux fiches de paie négatives? si je dois rembourser mon employeur les deux sommes figurant sur les deux fiches? ou si je vais pouvoir récupérer mon chèque sans plus?
Merci

Par **Cornil**, le **28/10/2010** à **22:57**

Bonsoir "slmr"
Pourquoi fiches de paie négatives et non pas à Zéro (absence au poste), je m'interroge, mais ne peux en dire plus n'ayant pas d'éléments précis à ce sujet.
Quoi qu'il en soit, le solde de tout compte devrait intégrer ces paies négatives et tu pouras toucher le chèque final sans plus de formalités.
Libre à toi ensuite de contester ce solde de tout compte si tu juges ces paies négatives injustifiées (délai 6 mois si on t'oblige à signer un "reçu pour solde tout compte" pour obtenir ce chèque CT L1234-20)
Bon courage et bonne chance.
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs" modifiant ou supprimant mes messages), et surtout avec la mention "membre du club", qui lui a été imposée, mais uniquement sur les réponses lui paraissant trop erronées ou trop incomplètes. Fait parfois exception pour les collègues ou questions urgentes.